



Exp.: EMT - rue Ernest Blerot 1 - 1070 BRUXELLES

la Fédération des CPAS de l'Union des Villes et
Communes de Wallonie

l'Association de la Ville et des Communes de la
Région de Bruxelles-Capitale

Afdeling OCMW's van de Vereniging van Vlaamse
Steden en Gemeenten

Votre communication:
15/06/2016

Vos références:
LV/MC/JS/RC/jmr/cb/2016-49/b

Nos références:

Bruxelles,
13 JUL. 2016

Objet: *Maribel social*
Année de référence et contrôle de l'augmentation du volume de travail

Chers Messieurs,

Le 1^{er} juin 2016, le Roi a signé l'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 18 juillet 2002 portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non marchand, en exécution du tax-shift. La publication au Moniteur Belge date du 17 juin 2016.

Suite à la réunion du 2 juin 2016 à mon Cabinet, un projet d'arrêté royal a été rédigé concernant l'utilisation des moyens du tax shift pour l'augmentation du niveau d'intervention pour les emplois supplémentaires créés avant le 1^{er} janvier 2016.

En revanche, l'interprétation de l'année de référence et le contrôle de l'augmentation du volume de travail dans le projet de la note d'information reste inchangée. Cette modification a été développée en janvier par les partenaires sociaux.

Dans votre suggestion d'interprétation, on doit comparer en 2016 la moyenne du volume de travail de 2013 et 2014 avec le volume de travail de 2014 vu que 2014 est l'année de la dernière attribution. Un tel contrôle n'a guère de sens.

Pendant la réunion du 2 juin 2016, il y avait un consensus d'exécuter le contrôle du volume de travail de 2015 comme stipulé dans le projet de la note d'information à la fin de cette année. Sur base de cette pratique, il y aura une évaluation de la mesure vérificatrice.

Si nécessaire, les paragraphes 2 et 3 de l'article 50 de l'arrêté du 18 juillet portant des mesures visant à promouvoir l'emploi dans le secteur non-marchand seront modifiés. Ce qui aboutirait à un nouveau système de contrôle à partir de 2017.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Emploi,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping loop on the left side and a vertical stroke in the center, ending in a small arrowhead pointing to the right.

Kris PEETERS